

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Recherches Juridiques de l'Université de
Franche-Comté

CRJFC

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, présidente
du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté

Acronyme de l'unité : CRJFC

Label demandé : EA (Équipe d'Accueil)

N° actuel : EA 3225

Nom du directeur
(2015-2016) : M. Christophe GESLOT

Nom du porteur de projet
(2017-2021) : M. Christophe GESLOT

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Université de Strasbourg

Experts : M. Jean-Baptiste RACINE, Université de Nice Sophia-Antipolis (représentant du CNU)

M. Pierre TIFINE, Université de Lorraine, Metz

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Cristina MAURO

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jacques BAHY, Université de Franche-Comté

M. Lamine BOUBAKAR, Université de Franche-Comté

Représentant de l'École Doctorale :

M. Thierry MARTIN, ED n° 38 LETS - Langages, Espaces, Temps et Sociétés

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC), Équipe d'Accueil (EA) 3225 est issu de la fusion en 2004 des laboratoires de droit privé (centre de recherche sur la protection juridique de la personne) et de droit public (centre d'études de droit public) de l'Université de Franche-Comté. Il s'agit donc d'une unité pluridisciplinaire, mais avec toutefois une dominante privatiste marquée du point de vue des effectifs (18 privatistes pour 12 publicistes, 2 historiens du droit, 2 politistes). Les équipes internes qui avaient été initialement constituées ont été supprimées au cours du 2nd semestre de l'année 2007 pour promouvoir la fusion institutionnelle et scientifique des deux centres fondateurs. Six thèmes avaient été privilégiés avant 2012 : « Dépendances et solidarités », « Droit, sciences et techniques », « Démocratie, territoires, systèmes politiques et juridiques », « Services publics », « Droit pénal et disciplinaire » et « Droit économique ». Entre 2012 et 2015, ils sont remplacés par les trois thèmes : Droit et protection de la personne (I), Système juridiques et politiques (II), services publics (III). Le projet dévoile trois nouveaux thèmes : Démocratie, Territoires, Marché ; Encadrement des activités économiques et professionnelles ; Nouveaux juges, nouvelle justice (III).

Équipe de direction

Avant le 1^{er} septembre 2014 la direction était assurée par deux co-directeurs, l'un en droit public, M. Charles FORTIER, l'autre en droit privé, M. Jean-René BINET.

Le CRJFC est désormais dirigé par un directeur unique, M. Christophe GESLOT, spécialisé en droit public.

Nomenclature HCERES

Domaine principale : SHS Sciences humaines et sociales

Domaines secondaires : SHS2_1 Droit ; SHS2_2 Science politique

Domaine d'activité

7- Sciences de la société

Droit privé, droit public, histoire du droit, science politique.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	34	34
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	32	
TOTAL N1 à N7	67	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	9
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	5

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

Le CRJFC est une structure composée, en juin 2015, de 34 enseignants-chercheurs, de 32 doctorants et un Ingénieur de Recherche (IR). La majorité des membres de l'unité sont répartis sur le site de l'Unité de Formation et de Recherche Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion (UFR SJEFG) de Besançon. L'unité recense également 20 membres associés. Après avoir développé son activité scientifique autour de six thèmes de recherche, le CRJFC, dès 2012, a restructuré celle-ci autour de trois thèmes : droit et protection de la personne, systèmes juridiques et politiques, services publics.

Le CRJFC poursuit sa politique de fusion. Si les six thèmes abordés lors du précédent rapport puis les trois développés à l'occasion de cette campagne traduisaient encore une logique assez étroitement disciplinaire, le cheminement scientifique entamé permet désormais d'envisager, dans le cadre du projet, trois thèmes transversaux : Démocratie, Territoires, Marché ; Encadrement des activités économiques et professionnelles ; Nouveaux juges, nouvelle justice. Cette évolution traduit une réflexion scientifique soucieuse de préserver les spécificités disciplinaires tout en tirant parti de l'approche transversale. La formulation des problématiques, qui pourrait, de prime abord, se révéler très générale, permet surtout à l'unité de s'adapter aux nombreux mouvements des membres qui la composent. Cet effort de recherche pluridisciplinaire devrait permettre, au cours du prochain contrat, de trouver un nouveau nom susceptible de révéler une meilleure identification de l'unité à l'échelle nationale et internationale.

Avis global sur l'unité

Le CRJFC a globalement pris en compte les observations formulées par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dans le cadre de la précédente évaluation. Des efforts importants ont été entrepris en vue de renforcer l'identité de l'unité et faire travailler ensemble les juristes publicistes, privatistes et politistes dans une logique pluridisciplinaire. Le recrutement récent de deux maîtres de conférences en histoire du droit permettra une meilleure mise en perspective des problématiques.

L'effort de structuration de l'unité permet d'assurer une activité de recherche effective et dynamique, ce qui laisse entrevoir un développement cohérent des projets de recherche à venir. Cet effort de structuration a consisté notamment dans la mise en place de thèmes de recherche transversaux impliquant privatistes, publicistes, politistes et dans lesquels les historiens du droit peuvent s'impliquer.

La production scientifique, tant par ses aspects quantitatifs que par ses aspects qualitatifs, est d'autant plus satisfaisante que la composition de l'unité est en constante évolution. En effet, la tenue des manifestations scientifiques, nombreuses, donne lieu à des publications quasi systématiques, avec le soutien de l'unité.

S'agissant de la vie de l'unité, les différentes catégories de membres du CRJFC participent à une assemblée générale, convoquée au moins une fois par an par le directeur de l'unité, mais également à la demande d'un tiers des membres de l'unité ou des membres du conseil de laboratoire. L'assemblée générale est l'occasion d'un rapport des activités générales menées par l'unité et spéciales développées dans le cadre des différents thèmes. Dans les faits deux réunions sont consacrées à la politique scientifique et au bilan scientifique et financier du CRJFC ainsi qu'à l'information de ses membres. En outre le conseil de laboratoire, composé de membres de droit et de membres élus, assiste la direction dans les choix de politique scientifique retenus par la direction. Il est par ailleurs consulté pour les décisions qui engagent l'unité (programme de recherche, budget, etc.).

Le fonctionnement de l'unité s'appuie notamment sur le travail d'un ingénieur de recherche en analyse de sources rattaché à l'unité à temps complet depuis 2012. Celui-ci est impliqué en outre dans l'élaboration de la « lettre du CRJFC », qui communique, semestriellement, sur les activités de l'unité et de ses membres.

Par ailleurs, l'unité dispose d'un niveau complet du bâtiment central de l'UFR SJEFG, réhabilité en 2012.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRJFC affiche une symbiose réelle entre enseignants-chercheurs privatistes, publicistes et historiens. Les projets d'activité et de recherche mis en place s'intègrent avec la politique générale de l'université. Ils sont soucieux de promouvoir le caractère international des thèmes retenus, ce qui est une évolution remarquable de l'équipe. La collaboration active avec des universités étrangères est favorisée par un certain nombre de projets. L'équipe dans son

ensemble est dynamique, tant dans le domaine du droit privé que du droit public. Les relations avec le milieu professionnel sont très développées qui se manifestent notamment par la tenue d'un nombre important de colloques et de journées d'études. Le personnel rattaché à l'unité est en constante évolution (17 départs / 17 arrivées au cours de la période évaluée). Aussi, pour s'adapter à cette situation le CRJFC fonctionne par projet, et chaque projet est soumis à un appel à candidatures afin de constituer des groupes de travail *ad hoc*. Ce mode de fonctionnement, en raison du nombre important de départs et d'arrivées, peut sembler assez aléatoire. Toutefois, il semble donner une réponse satisfaisante à la situation, comme les divers entretiens menés durant la visite du comité d'experts en attestent. La recherche d'un travail réellement collectif est souhaitée par l'unité elle-même et est en cours de concrétisation.

Points faibles et risques liés au contexte

S'il existe un déséquilibre entre les privatistes et les publicistes au sein de l'unité (la proportion étant de 1/3 pour 2/3), celui-ci est très largement accentué concernant le potentiel d'encadrement doctoral : on compte en effet 3 professeurs et 8 maîtres de conférences Habilités à Diriger des Recherches (HDR) en droit privé ; 2 professeurs et seulement un maître de conférences HDR en droit public. Ce potentiel est inexistant, pour le moment, en histoire du droit et en sciences politiques. Toutefois la visite du comité d'experts a permis de constater la volonté des maîtres de conférences intéressés, de soutenir leur HDR.

Les doctorants sont au nombre de 32 : 26 en droit privé, 5 en droit public, 1 en histoire du droit, aucun en science politique. Le déséquilibre entre section est très important. Un tiers des thèses est financé (7 doctorants rémunérés pour 20 qui ne le sont pas). 25 % des doctorants ont abandonné le doctorat. Il faut toutefois relever que sur la période 2010-2015 le nombre de thèses soutenues en droit public (4) et en droit privé (6) correspond à l'équilibre entre ces deux disciplines parmi les membres de l'unité. Mais compte tenu du nombre de thèses en cours un déséquilibre important devrait apparaître à l'avenir. Par ailleurs, en raison des nombreuses mutations des enseignants-chercheurs, un certain nombre de doctorants ont leurs directeurs rattachés dans une autre université. Le suivi de thèse est assuré à l'occasion de la venue de ces derniers ; tout au long de l'année, il est le fait de certains enseignants-chercheurs rattachés à l'unité.

Le lien entre les masters 2 et l'activité de recherche n'apparaît pas clairement et gagnerait à être accentué.

Le plus préjudiciable pour l'unité est très certainement l'instabilité géographique de ceux qui la composent. 17 recrutements pour 17 départs rendent complexe une activité scientifique stable et pérenne. Les recrutés en tant que maître de conférences ou professeur (concours) sont très souvent jeunes dans leur carrière (1^{er} poste). Par ailleurs, un certain nombre de membres très actifs lors du précédent quadriennal ont obtenu leur mutation vers d'autres universités. Une stabilisation du personnel par le biais, notamment, de promotions internes serait à encourager.

Recommandations

L'unité manifeste le souhait la mise en place d'une réelle politique doctorale, attentive à un équilibre des sections, de sorte que le projet scientifique qu'il contient puisse croître de manière homogène. De ce fait, il apparaît vital pour l'unité de développer le vivier d'HDR, notamment en droit public et en histoire du droit. La soutenance entre 2015 et 2016 de 4 nouvelles HDR en droit public va dans le bon sens.

En outre, l'unité devrait s'interroger sur les raisons qui motivent l'absence du CRJFC de certains enseignants-chercheurs de l'Université de Franche-Comté.

Relativement au financement des thèses et, eu égard à l'importance relations tissées avec le monde socio-économique, l'unité devrait privilégier outre les contrats doctoraux, la mise en place de thèses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Par ailleurs, il serait souhaitable qu'une codirection soit mise en place au profit des doctorants dont le directeur de thèse n'est plus statutairement rattaché à l'université.

Enfin, l'unité devrait se montrer attentive à la stabilisation de ses membres qui passe inévitablement par un véritable souci de promotion de certains d'entre eux.

Le CRJFC entend par ailleurs poursuivre l'internationalisation et l'eupéanisation des thèmes de recherche tout en améliorant sa visibilité à l'échelon national. Des progrès ont été faits dans ce domaine, notamment du point de vue de l'organisation de colloques de dimension internationale, et par une politique d'accueil de professeurs invités. Toutefois, les relations institutionnelles avec des partenaires internationaux devraient être davantage développées. Les collaborations avec les universités allemandes, et surtout les universités suisses devraient être plus soutenues, alors qu'elles ne sont - au mieux - qu'embryonnaires.

Sur le plan national, il est très peu fait allusion dans le dossier déposé par l'unité de rapports entre le CRJFC et les laboratoires juridiques de l'Université de Bourgogne. Pourtant, ces rapports existent à la fois pour la pédagogie (master cohabilité en droit public) et également au niveau de la formation doctorale (accréditation en cours d'une école doctorale commune contribuant à résoudre les problèmes de formation des doctorants soulignés dans le précédent rapport de l'AERES sur le CRJFC). Certaines thématiques qui apparaissent dans les thèmes de recherches du CRJFC sont très proches de celles développées par les laboratoires de l'Université de Bourgogne. Il en va ainsi de la thématique « Encadrement des activités économiques et professionnelles » qui recoupe une partie des thématiques du Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux de l'Université de Bourgogne. Un rapprochement du CRJFC avec les laboratoires de l'Université de Bourgogne sur un certain nombre de thématiques pourrait être envisagé.

Plus généralement on peut se demander s'il ne serait pas judicieux de faire évoluer la dénomination de l'unité, tant elle paraît générale, alors même que les thèmes de recherche (encore assez généraux pour les deux premiers) se sont affinés dans leur définition. Un nouveau nom pour l'unité ne pourrait qu'améliorer sa visibilité.